

PV séance commission financière de l'ABVGN

Date et lieu : Siviriez, le mercredi 8 mai 2024 à 18h

Présents : MM. Jean-Claude Bernold (commune de Cottens),
Christian Demole (commune de Chénens),
Emmanuel Jaquier (commune de Siviriez),
Thierry Schmid (commune de Romont)

Excusé : M. Sébastien Clivaz (commune de Villaz),

Ordre du jour :

1. Accueil

2. Comptes 2023

2.1 Budget des investissements

2.2 Budget de fonctionnement

2.3 Bilan

2.4 Rapport de l'organe de révision

3. Divers

-
1. M. le président ouvre l'assemblée et remercie M. Emmanuel Jaquier et la commune de Siviriez pour l'accueil et la mise à disposition de ses locaux.
 2. La commission passe en revue les comptes 2023, les explications fournies par le comité de l'ABVGN sont claires et exhaustives. La commission valide le Compte d'investissements, le Compte de résultat et le Bilan à l'unanimité des membres présents. Les points importants suivants sont discutés :
 - a. Compte des investissements : seul un montant de CHF 179'840,15 a été utilisé sur l'exercice 2023 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 363'600.-, une part importante des investissements prévus sera donc réalisée sur l'exercice 2024.
 - b. M. Jaquier fait remarquer que les charges financières sont nulles (Chapitre 34) alors que des emprunts avec intérêts sont en cours. (Emprunt BCF 2023 de CHF 360'000.-, M. Schmid explique que le comité a choisi de faire apparaître les intérêts passifs dans le compte des investissements et de les faire couvrir chaque année par la facturation aux communes (de même que les frais financiers). Le Comité approuve cette manière de procéder.
- La commission prend également connaissance avec grande satisfaction du rapport de l'organe de révision et de ses conclusions. M. Schmid relève tout particulièrement l'existence du système de contrôle interne.
3. Aucun sujet n'étant discuté, M. le président lève la séance à 18h30

Assemblée des délégués ABVGN 23.05.2024

4.3 Comptes 2023 – Rapport de la commission financière

Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 8 mai dernier, les membres de la commission ont pris connaissance des comptes 2023 et du rapport de la fiduciaire Butty sur ceux-ci.

Nous tenons à relever une nouvelle fois la grande transparence et l'exhaustivité des explications fournies par le Comité qui facilitent grandement l'analyse des comptes.

La commission relève la mise en conformité des normes MCH2 et transmet également ses remerciements à Mme Bifrare pour l'excellent travail effectué.

Les points importants suivants ont été discutés :

1. Compte des investissements : seul un montant de CHF 179'840,15 a été utilisé sur l'exercice 2023 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 363'600.-, une part importante des investissements prévus sera donc réalisée sur l'exercice 2024.
2. Dans le compte de résultats, les charges financières sont nulles (Chapitre 34) alors que des emprunts avec intérêts sont en cours. (Emprunt BCF 2023 de CHF 360'000.-) le comité a choisi de faire apparaître les intérêts passifs dans le compte des investissements et de les faire couvrir chaque année par la facturation aux communes (de même que les frais financiers). La commission approuve cette manière de procéder.

Conformément à l'article 72 alinéa h, le rôle de la commission financière pour la présentation des comptes annuel consiste pour l'essentiel à prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée des délégués. L'opinion de contrôle du rapport de révision confirme que les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales et recommande leur approbation.

La commission financière a donc préavisé les comptes 2023 (Investissements, résultats et bilan) favorablement à l'unanimité de ses membres et vous recommande donc de les accepter tel que soumis à votre vote ce soir. Merci,